

**CAHIER  
REVENDICATIF**

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

**DÉCEMBRE 2018**

Mes chers (ères) collègues,

Les élections professionnelles approchent. Elles auront lieu du 30 novembre au 6 décembre 2018. Elles seront cruciales pour votre avenir et celui de la Police Nationale et les représentants du personnel que vous allez élire le seront pour 4 ans.

Comme moi vous assistez au quotidien au déclin de notre métier. De réforme en réforme, nous voyons nos conditions de travail se dégrader.

Plus aucune considération, des violences envers les policiers de plus en plus fréquentes, un avancement ou il faut attendre des années pour obtenir son galon en ayant réussi ses QB et UV (alors que dans les bureaux nationaux des syndicats majoritaires on n'a jamais vu autant de gradés avec des grades RULP à foison). Des mutations « magouilles » qui sont souvent le fait des syndicats majoritaires, permettant à notre administration de les « récompenser » tandis qu'ils font mine de gesticuler contre une réforme qu'ils ont eux-mêmes acceptée !

Le policier est désormais stigmatisé par le port du RIO (merci au syndicat Unité-SGP), par la dénonciation au travers de la plateforme IGPN.

Un autre leader « majeur » syndical qui gesticulait contre la RGPP prônée par le gouvernement précédent s'est empressé de se présenter à Marseille pour les élections municipales, justement sur une liste d'un parti politique qui soutenait cette mesure assassine pour les policiers.

**Ce même leader a appelé à voter aux présidentielles pour notre actuel président de la République bien que ce dernier avait clairement annoncé la fin des régimes spéciaux et une réforme de la retraite des fonctionnaires mentionnant la remise en question des bonifications, des 6 derniers mois ainsi que la pension de réversion.**

Leader syndical, soit ! Mais aussi décoré de la Légion d'Honneur... à quel titre ? En remerciement du soutien politique ? Membre du Conseil économique et social, que reste-t-il du flic ?

Les deux majoritaires n'ont plus rien à vous offrir ; ils sont comme les partis politiques : plein de promesses pour garder leurs postérieurs dans de confortables fauteuils tandis que vous trimez sur le terrain.

Réveillez-vous collègues, donnez une chance aux candidats de la **FPIP** pour vous représenter dans les commissions, sans compromission, en suivant notre devise : SERVIR SANS SE SERVIR !

Ce cahier revendicatif s'offre à vous afin que vous sachiez que la **FPIP** est une vraie force de propositions. Il n'est surement pas parfait, il est par essence perfectible et donc modifiable au gré des réformes à venir et de vos revendications.

Ce sont vos idées, celles émises par des policiers de voie publique, et non par des nantis attendant le prochain avancement pour leur confort personnel, dans les salons grisants de la République.

La Police c'est vous ! Votre défense c'est la **FPIP** !

DÉFENDEZ-VOUS, VOTEZ **FPIP** !

## Les ADS :

Autrement appelés « emplois jeunes », ont un statut qui fait qu'à l'issue de leur contrat, l'administration se sépare souvent d'éléments de valeur.

Afin de remédier à cela, il convient de modifier leur statut en profondeur.

Pour cela, la **FPIP** propose :

- Une formation en alternance à l'instar de ce qui se fait dans certains milieux professionnels, avec une réelle présence du GRETA qui pourra assurer la formation théorique et une préparation au concours de Gardien de la paix
- Leur présence dans l'entreprise que constitue le service de police, avec un référent attitré, leur permettra de parfaire leur connaissance du métier.
- À l'issue de leur contrat, entrée dans une école de police par le concours normal, avec prise en compte de leur manière de servir et de l'expérience acquise.
  
- Création de passerelles dans toute la fonction publique, pour celles ou ceux qui ne désirent pas faire carrière dans la police nationale.
- Un échelon tous les 2 ans au cours de leur contrat qui serait fractionné en 3 X 2 ans, afin de pouvoir présenter à l'issue de chaque période le concours d'entrée dans la Police Nationale.
- Prise en compte de la totalité de l'ancienneté ADS lors de la titularisation en tant que gardien de la paix
- Prise en charge de la mutuelle par l'administration.
- Attribution d'un 13<sup>e</sup> mois.
- Catégorie C

## Les-Personnels civils :

La position de la FPIP à leur sujet est claire : ils doivent être considérés comme policiers dès lors qu'ils travaillent dans un service de police, c'est-à-dire comme des collègues à part entière, avec bien entendu leurs propres spécificités.

Souvent négligés, ils sont pourtant un rouage essentiel dans le fonctionnement d'un service de police (commissariat ou autre service logistique ou de soutien opérationnel ex : SGAMI, secrétariat). Le personnel civil contribue notamment au bon déroulement de la carrière des personnels actifs de la police nationale.

Pourtant, à l'image des actifs, leur avancement est souvent opaque.

La nomination au choix au grade supérieur les oblige souvent à muter.

La FPIP propose :

- L'affichage des tableaux d'avancement pour chaque grade et la description de la procédure afin de recourir en cas de dysfonctionnement ou d'« erreur » manifeste.
- La possibilité de pouvoir permutation
- Plus de mouvements de mobilité (actuellement 2 par an)
- Le maintien dans leur service en cas de passage au grade supérieur s'ils le souhaitent
  
- Pour les personnels techniques et scientifiques :
  - Une formation initiale adaptée au poste occupé
  - Meilleure prise en compte des frais occasionnés lors du passage en centre de formation.
  - Une meilleure reconnaissance de leurs fonctions souvent dévalorisées
  - Faire évoluer les déroulements de carrière et la promotion professionnelle.

## Le CEA :

Clef de voûte de la Police nationale, tant par ses effectifs que par ses différentes directions est au bord du gouffre, à cause d'un fonctionnement interne archaïque, sans évolution réelle, par des dysfonctionnements dus en grande partie à une cogestion entendue entre l'administration et les syndicats qui siègent, et à une justice qui fait la part belle à la délinquance, montrant du doigt les policiers, ravie de les sanctionner.

Sur ce dernier point, il faut en finir avec cet archaïsme et cette aberration qui consistent à voir un fonctionnaire de police **sanctionné par ceux-là mêmes** qui ont demandé sa traduction devant le conseil de discipline.

La FPIP exige une réforme urgente du régime disciplinaire par :

- Le passage devant un juge administratif
- Interdiction au sein de la commission de la présence de l'autorité ayant diligenté la procédure disciplinaire hormis en qualité de convoqué. Fin de la hiérarchie « juge et partie »
- Possibilité de pouvoir faire appel devant la juridiction compétente selon que cela (dossier) concerne le pénal ou l'administratif.

**La mutation :** est un sujet qui tient à cœur de nombreux policiers, mais aussi un domaine de « turpitudes » où l'on voit des personnels affectés sur des postes qui n'ont même pas été offerts à la mutation.

Pour la FPIP, ça devrait être : à chacun sa place, à chacun son tour !

Il faut revoir le système actuel et remettre de l'ordre.

La FPIP exige :

- Une refonte complète du système des mutations.
- Affectation de tous sur Paris après le concours national afin de permettre une plus grande rotation des effectifs en place.
- Un classement par ancienneté de demande et non plus par ancienneté administrative, délivré à chaque postulant après passage devant la CAP compétente.
- Suppression du blocage dans le ressort de la CAPI d'affectation, quel que soit le grade
- Établissement d'un classement annuel des candidats par poste.
- Nombre de mutés par poste consultable sur intranet.
- Ouverture de toutes les CSP à la mutation.
- Classement consultable sur intranet.
- Priorité aux mutations simultanées (mariés ou pacsés).
- Rapprochement des époux même quand le poste sollicité n'est pas ouvert à la mutation.
- Mutation conjointe entre administratifs et CEA.

**Sur ce point la FPIP est intervenue plusieurs fois auprès de la DRCPN afin qu'un logiciel soit mis en place afin que chaque fonctionnaire puisse recevoir un relevé de son classement pour une transparence totale.**

Le DRH de la DRCPN était chargé du projet. Ce projet à bien avancé, mais n'a pas pu aboutir, **des syndicats représentatifs s'y étant opposés.**

Pourtant un grand mal-être règne au sein des forces de l'ordre avec parfois des suicides de collègues, attendant en vain une mutation dans le flou le plus total.

Ces syndicats opposés à cette avancée y trouvent un intérêt « alimentaire » qui va à contre sens de l'amélioration de nos conditions de travail.

**L'avancement :** est un autre point de discorde où les arrangements entre amis vont bon train.

QUID des listes additives où se côtoient dirigeants syndicaux et mutualistes, délégués syndicaux locaux, qui sont nommés avant les collègues du service (alors qu'on nous dit qu'il n'y a plus d'argent pour l'avancement, il y en a pour certains). Et ceci pour quoi ? Pour acheter la paix sociale au détriment des détenteurs des QB, des Unités de valeur pour les chefs ou d'un bon dossier pour les majors. Tous les grades sont touchés.

Il faut rétablir l'ordre dans ce domaine :

- o **Nomination de tous les détenteurs de QB et UV et OPJ immédiatement.**
- o **Passage des nouveaux détenteurs des examens dans l'année N+1.** (Cette situation est inadmissible et entretenue par nos syndicats majoritaires; il n'y a que dans l'administration police que l'on attend dix ans pour être reconnu dans nos droits).
- o Les personnels qui obtiennent l'OPJ passent automatiquement au grade supérieur, à l'exception des brigadiers-majors.
- o Suppression du taux d'encadrement
- o Publicité des PV d'avancement par affichage des promus dans les services
- o Création d'un Journal Officiel (JO) des commissions (excepté pour les affaires disciplinaires)
- o Avancement des détachés syndicaux uniquement pour les détenteurs des examens.
- o Fin des avancements au grade de RULP pour les syndicalistes.

### **Le traitement, les mesures salariales et indemnitaires à prendre d'urgence :**

Depuis plusieurs années les policiers subissent le gel de leur point d'indice sans que nos syndicats majoritaires (dans les urnes) ne pipent mot : vous subissez tandis qu'ils engrangent des galons que vous n'aurez jamais, tandis que, VOUS, la « cheville ouvrière », trimez pour nourrir femme et enfants.

Pour la **FPIP**, c'est inacceptable, car la sécurité est l'affaire de professionnels et c'est un des principes de notre constitution. L'état doit avoir la volonté de l'appliquer pour tous et s'en donner les moyens en offrant aux policiers tant sur le plan professionnel que salarial, un budget à la hauteur des besoins.

- o Revalorisation de la Catégorie B, qui ne devra plus être une équivalence, mais une vraie catégorie valorisante en remettant les échelons à 2 ans.

### **Là aussi, vos syndicats majoritaires se sont couchés.**

La **FPIP** propose une **indemnité de nuit**. Cette dernière bénéficiera à ceux qui accomplissent leurs fonctions entre 21 heures et 6 heures pendant au moins 3 heures consécutives.

Nous proposons une indemnité d'un montant de 24 € pour une vacation de 8 heures en semaine. L'indemnité pour une durée de vacation moindre serait au prorata (ex : 4 heures /12 Euros).

Cette indemnité serait portée à 32 € / 8heures lorsque le service de nuit précède ou suit un dimanche ou un jour férié.

Au-delà de 8 heures de service, l'indemnité sera majorée de 3 €/Heure.

### **Critères de pénibilité :**

La pénibilité se caractérise par une exposition pendant une année complète, au-delà de certains seuils, à un ou plusieurs facteurs de risques pouvant laisser des traces durables, identifiables et **irréversibles sur la santé**.

Pour être prise en compte, la pénibilité doit avoir une intensité et une durée minimales. La pénibilité peut être liée aux rythmes de travail, à un environnement physique agressif ou à des contraintes physiques importantes.

Facteur de pénibilité	Intensité minimale	Durée minimale	Gain trimestriel
Travail de nuit	3 heures de travail entre 21heures et 6 heures	270 heures par an	*2 points

\*Barème à établir en fonction des heures de nuits travaillées.

\*Un nuiteux en régime cyclique 4/2 avec vacation de 8h10 comptabilise annuellement à minima : 1250 heures

Chaque tranche de 20 points ouvre droit :

- À une majoration d'un trimestre d'assurance.
- À une majoration des points à partir de 50 ans. (Doublement)
- De bénéficier sans réduction de salaire pendant trois mois d'un mi-temps d'activité.

La FPIP demande également le bénéfice de ces mesures aux agents ayant exercé auparavant leurs fonctions dans des unités de nuit. (Voir travail et argumentaire de la FPIP sur nos revendications)

- Heures supplémentaires : choix entre récupération et paiement défiscalisé
- **Une année de bonification tous les 5 ans sans limites vu l'allongement de la durée de cotisation.**
- Gratuité des transports urbains comme en région parisienne.
- Revalorisation des primes telles que l'Allocation de maîtrise, OPJ, qui seront transformées en points de NBI comptant dans le calcul du montant de la retraite.
- Prix de la journée de RTT en fonction de l'indice avec une base de 100€ net
- CET sans plafond des jours épargnés.
- Conservation de la prime de fidélisation après mutation d'un secteur difficile à un autre.
- Fin de l'avance des frais de mission par la réinstauration de la régie d'avance.
- **Mise en place d'un 13<sup>e</sup> mois** (à l'instar de nos collègues municipaux)
- Suppression des « primettes » au mérite, remplacées **par un véritable 13<sup>e</sup> mois** pour tout le CEA.
- Médaille pour 20 ans de service avec une prime d'un mois de salaire non imposable
- Médaille pour 30 ans de service avec une prime de deux mois de salaire non imposable.
- Contre le droit de grève : **maintien du pouvoir d'achat (lorsque notre traitement n'est pas revalorisé, en contrepartie de suggestions particulières à notre profession et à l'absence du droit de grève, le pouvoir d'achat des policiers doit suivre l'inflation).**
- En cas de décès du fonctionnaire, paiement immédiat et automatique des HS aux ayants droit.
- Attribution de l'IRP, indexé sur le coût de la vie, à tous les policiers.

### Social :

On a l'habitude de dire que le « social dans la police est proche de zéro » : c'est à peu près ça, hélas ! Manque de financement, manque de volonté politique ? Certainement !

En ce temps de crise, il est temps de moderniser le système.

Voici nos principales revendications en la matière, tant le dossier est vaste.

- 75 % SNCF (ce qui permettrait à de nombreux policiers de se loger plus loin de leur affectation dans des conditions plus décentes. Notamment pour des grands centres tels que Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. en attendant leur mutation).
- Partenariat avec les compagnies aériennes.
- Création d'un Comité d'entreprise où l'État abonderait à hauteur de 1% de la masse salariale
- Construction en nombre d'appartements pour celles et ceux qui veulent rester à proximité de leur affectation dans des endroits sûrs et sécurisés en lien avec notre profession.
- Accès aux tickets restaurant.
- Amélioration des services administratifs de restauration et évolution vers la qualité BIO comme le prévoient les directives Européennes.
- Regroupement des Fondations Jean Moulin et Louis Léprie

- Construction de crèches avec horaires adaptés aux horaires atypiques des policiers
- Mise en place de partenariats avec certaines associations permettant la garde des enfants au domicile des parents en horaires atypiques.
- Prêts d'accèsion à la propriété à taux zéro pour les policiers du CEA
- Garantie de l'état en cas de prêts bancaires rémunérés.
- Prise en charge du montant de la mutuelle (à condition que ce montant ne soit pas considéré comme un avantage en nature à ajouter au montant des salaires déclarés aux services des impôts).

### Mesures statutaires :

- Création d'une grande Académie de police, passage obligé de tous les policiers
- Âge d'entrée
- Passage par un tronc commun de formation à l'issue de l'examen de GPX, Officier et commissaire
- 3 mois de formation de base en académie
- Envoi en stage pratique dans chaque direction d'emploi sans distinction de futurs grades
- Socle commun de formation à tous les grades.

## Pour les CRS en Général:

Une véritable revalorisation de l'IJAT

Supprimer la fiscalisation des HS qui sont imposées aux collègues

Réfection des cantonnements de passage qui sont en triste état et dont certains sont refusés quasi systématiquement pour des raisons d'hygiène une chambre individuelle pour chaque fonctionnaire de police doit devenir la règle.

Un accès wifi GRATUIT dans chaque cantonnement

Les recentrer sur leur cœur de métier

Afin de minimiser les coûts, préférer les déplacements dans les zones (SGAMI) limitrophes

Maintien du nombre actuel de MNS et obligation pour l'état d'augmenter ce chiffre en raison de l'état d'urgence et des actes barbares commis sur notre territoire au quotidien.

## Pour les autoroutiers:

Renforcer les effectifs en diminution depuis plusieurs années.

Respecter les dates de réforme des véhicules afin de ne plus voir de véhicules de près de 400 000kms

Faire évoluer les cycles de travail en s'adaptant aux missions spécifiques de ces unités, prenant en compte les demandes des collègues de terrain

Fournir un équipement de sécurité au gout du jour et en nombre suffisant afin d'assurer la sécurité des usagers et des effectifs intervenants

Renforcer les effectifs des SMA (section motorisée d'appuie) afin d'éviter de se retrouver avec des brigades de 2 ou 3 fonctionnaires.

## Pour les UMZ/DUMZ:

Au vu des missions (OCSR, contrôle alcoolémie, Escorte sensible avec arme longue...) et des déplacements fréquents effectués, attribution par détachement d'un fourgon type Trafic afin de pouvoir circuler en toute sécurité et en toute légalité (surcharge).

Régime spécifique en matière de rémunération des heures supplémentaires : La **FPIP** demande un régime spécial également pour les conditions d'attribution de l'IJAT et de la position MP qui est de 12 fonctionnaires à l'heure actuelle minimiser celle-ci à 6 fonctionnaires.

Attribution de 3 motocyclettes style TDM par unité pour les missions de sécurisation de plus en plus fréquentes dans les quartiers sensibles (ZSP, PNSR, ANTI VAMA...)

Afin de s'adapter à la délinquance attribution d'une moto banalisée par détachement ce qui permettrait aussi d'économiser les autres motos.

À l'image des CIES MO avoir un calendrier trimestriel ou semestriel des déplacements